



13.02.2019 - 08:15 Uhr

## Mesures salariales réjouissantes pour les collaborateurs Lidl

Weinfelden (ots) -

Suite aux discussions salariales avec les partenaires sociaux Syna et la Société suisse des employés de commerce, Lidl augmente la masse salariale globale de 1 % pour le prochain exercice. Cette augmentation profite à environ 95 % des collaborateurs. De plus, 1 % supplémentaire sera accordé sous forme de bons d'achat Lidl.

Dans le cadre des discussions annuelles, Lidl Suisse s'est mis d'accord avec les partenaires sociaux Syna et la Société suisse des employés de commerce sur une augmentation de la masse salariale à partir de mars 2019. Celle-ci profitera à plus de 95 % des collaborateurs. L'augmentation individuelle conformément au système salarial s'élèvera à 0,75 % ; 0,25% sont dédiés aux promotions découlant des augmentations structurelles et à la prime de fidélité Lidl de 200 francs à partir du 25ème mois de travail. En outre, les gérants de magasins adjoints bénéficieront d'une augmentation de leur indemnité d'adjoint.

En plus de l'augmentation de la masse salariale, Lidl Suisse met à disposition 1 % supplémentaire sous forme de bons d'achat. Indépendamment de leur taux d'occupation, les collaborateurs Lidl recevront tous un bon d'achat d'une valeur de 100 francs par année de service.

Marco Monego, Chief Human Resources Officer de Lidl Suisse, se réjouit du résultat des discussions salariales : « Après des séances de discussion intenses, nous sommes fiers de pouvoir compter cette année encore sur un partenariat fort avec nos partenaires sociaux. Je me réjouis tout particulièrement du fait qu'un grand nombre de collaborateurs bénéficiera de notre succès. »

Les partenaires sociaux sont globalement satisfaits du résultat et du déroulement des négociations. Marco Geu, secrétaire central du commerce de détail pour Syna, déclare : « Nous sommes satisfaits du résultat. Lidl Suisse s'est efforcé de tirer pleinement parti du cadre des possibilités en faveur des collaborateurs. » Xenia Wassihun, responsable partenariat social pour la Société suisse des employés de commerce, ajoute : « Le fait que 95% des collaborateurs bénéficient d'une augmentation salariale est un succès. Lidl apporte ainsi une contribution importante à la compensation du renchérissement. »

La convention collective Lidl datant de 2011 sera renégociée cette année pour le 01/03/2020. Elle garantit déjà aujourd'hui des salaires minimum de 4100 francs (13 salaires mensuels) pour les collaborateurs sans formation et de 4200 et 4350 francs pour les collaborateurs ayant bénéficié d'une formation de deux et de respectivement trois ans, le tout en référence à un taux d'occupation de 100 %. Pour les employés à temps partiel, les montants sont adaptés au prorata du degré d'occupation. De plus, la CCT Lidl offre des conditions de travail intéressantes comme une durée hebdomadaire de travail de 41 heures ou de très bonnes prestations sociales, comme un congé maternité de 16 semaines avec versement du salaire à 100 %, un congé paternité de deux semaines ou bien le renoncement à la déduction de coordination selon la LPP.

Contact:

Service de presse  
Dunantstrasse 14  
8570 Weinfelden  
+41 71 627 82 00  
media@lidl.ch  
www.lidl.ch  
www.lidl.ch/fr/Cest-pourquoi-Lidl-2598.htm  
www.facebook.com/lidlch  
www.instagram.com/lidlch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100016795/100824828> abgerufen werden.